

**DÉCISION DU MAIRE****OBJET : Acquisition d'un véhicule utilitaire avec benne basculante**

Le Maire de TARNOS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique et son article R.2122-8 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

**Considérant** le besoin des services techniques d'acquérir un véhicule utilitaire de type porteur avec benne basculante,

**Considérant** l'offre de la société DARRIGRAND d'un véhicule d'occasion en adéquation avec le besoin exprimé,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter le devis et de passer commande du véhicule désigné avec le prestataire

**DARRIGRAND**

Situé : 8, avenue Maréchal Juin  
64100 BAYONNE

Pour un montant global de 19 725,00€HT soit 23 670,00€TTC

**Article 2** : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

**Article 3**: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3** : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise

Fait à Tarnos le 22/03/2024

Publié sur le site de la Ville le 29/03/2024

Le Maire de Tarnos  
**Pour le Maire Empêché**

Alain PERRET  
Premier adjoint

Le Maire de Tarnos

